

Rapport sur les orientations budgétaires 2026

Préambule :

Le Débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. Le DOB est la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Présentation de la structure :

Le SICTOM EST a été créé par arrêté préfectoral du 22 novembre 1983, avec pour compétences la collecte et le traitement des ordures ménagères qui sont entreposées à Mauvezin, sur le site appartenant au SICTOM EST à « Belloc ».

De 1988 à 2001, le SICTOM EST exploite une usine d'incinération d'ordures ménagères sur le territoire de la commune de Mauvezin.

En 2000, le SICTOM EST adhère au syndicat mixte départemental pour le traitement des ordures ménagères et assimilées (TRIGONE), et lui transfère la compétence « traitement ». Les ordures ménagères sont alors enfouies dès 2001.

Le périmètre est le suivant :



En 2026 le SICTOM EST assure, en régie la collecte des ordures ménagères des 60 communes : représentant une population de **35 490** habitants

Les élus du SICTOM EST :

Le Conseil Syndical du SICTOM EST composé de 2 délégués par commune, soit 120 au total.

La compétence déchets appartient aux communautés de communes qui ont transféré la gestion de la collecte au SICTOM EST et qui désignent les délégués.

Le Président est Monsieur Patrick DUBOSC.

- 1^{er} Vice-Président : Monsieur Guy MANTOVANI
- 2^{ème} Vice-Président : Monsieur Christophe LABORDE
- 3^{ème} Vice-Président : Monsieur Lilian CASONATO
- 4^{ème} Vice-Présidente : Madame Françoise FAISSAT
- 5^{ème} Vice-Président : Monsieur Christian POMIES

Le contexte économique :

Les différentes crises qui se succèdent (économiques, politiques, nationales et internationales) ont des conséquences certaines sur les prix des carburants, de l'énergie et des matières premières qui impactent considérablement le budget des collectivités.

Orientations budgétaires 2026 :

1) Fonctionnement

Dépenses :

- Carburant : compte tenu du contexte économique il est difficile de prévoir l'évolution des prix
- Participation à TRIGONE : La participation réclamée par TRIGONE concernant le coût du traitement est maintenue à 32.50€ HT/hab (comme en 2025). La participation à la tonne sera désormais calculée à partir des tonnages N-2, soit 2024 pour 2026.

Cependant, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) fixée par Bercy (loi de finance 2026), passe de 65€ à 72 € HT (soit 75.96 € TTC) la tonne de déchets enfouis.

Il est prévu une évolution de 7€ HT de la TGA jusqu'en 2030, pour arriver à 105€ HT.

La fermeture de l'ISDND (Installation de stockage des déchets non dangereux) du Houga va impliquer pour TRIGONE, de trouver un exutoire. Même s'il s'agit d'un UVE (incinération) le coût global de traitement sera supérieur à celui de l'enfouissement, malgré une TGAP moindre.

- Salaires : la charge salariale va diminuer en raison de deux départs à la retraite non remplacés (un au 31/12/2025 et l'autre au 28/02/2026). Ces deux départs à la retraite représentent une somme de 84 000€ à déduire du coût salarial par rapport à 2025.
- Contrats de prestation : en raison du départ du mécano, un contrat de maintenance a été passé avec SEMAT pour l'entretien des bennes et de la grue. Dans un premier temps ils viendront sur site une fois par semaine, le temps de former le remplaçant (remplacement qui s'est fait en interne). Ensuite nous passerons à une fois tous les 15 jours. Cette prestation représente la somme de 4 686€ TTC pour une journée par semaine. Seules les pièces de rechange ne sont pas comprises dans la prestation.
- Opérations d'ordre : amortissements

Recettes :

- Participation des EPCI : Compte-tenu des diverses augmentations (TGAP, coût des matériaux, pièces de rechanges etc. et du fait que le taux de couverture des dépenses du SICTOM EST en 2024 soit de 100% seulement) il est nécessaire de demander une participation d'environ 4 000 000€ aux EPCI adhérents au SICTOM EST.

Ceci va entraîner pour ces derniers une augmentation du taux de TEOM qui devrait être de 14.20% en partant des bases définitives 2025 et si l'on tient compte d'une augmentation de l'inflation « prévue » 1.3%. (soit une augmentation de 4.76%).

- Redevance spéciale : malgré l'application de la loi Agec pour l'ensemble des professionnels (tri et valorisation obligatoire des biodéchets), la demande de collectes des professionnels ne faiblit pas. Conformément à la délibération prise le 9 novembre 2023, le coût de collecte d'un conteneur de 770L/semaine passe de 1 000 € à 1 150€ (avec un maximum de 3 conteneurs par semaine).

2) Investissements**Dépenses :**

- Voirie : 13 000€
- Colonnes aériennes : 72 000 €
- Prévision achat BOM grue et lève conteneurs sur 2027

Recettes :

- Excédent d'investissement reporté
- Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement (pour couvrir l'emprunt)
- FCTVA : 25 000€
- Opérations d'ordre : amortissements

Les RAR sont les suivants :

Chapitre 21 :

- Article 2138 : 39 047.93 €

Structure et évolution de la dette :

Organisme prêteur	Année début	Année fin	Capital emprunté	Taux
Crédit Agricole (bennes grue)	2020	2026	1 450 000.00 €	1.02%
Crédit Agricole (colonnes et génie civil)	2020	2034	2 836 000.00 €	1.55%
Caisse d'Epargne (Garages)	2025	2035	200 000.00 €	3.61%

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	versement	dû
2026	2 192 933.37	416 195.98	36751.52	452 947.50	1 776 737.39
2027	1 776 737.39	206 192.35	31 075.11	237 267.46	1 570 545.04
2028	1 570 545.04	209 758.32	27 509.14	237 267.46	1 360 786.72
2029	1 360 786.72	213 393.13	23 874.33	237 267.46	1 147 393.59
2030	1 147 393.59	217 098.30	20 169.16	213 267.46	930 295.29
2031	930 295.29	220 875.44	16 392.02	237 267.46	709 419.85
2032	709 419.85	224 726.20	12 541.26	237 267.46	484 693.65
2033	484 693.65	228 652.31	8 615.15	237 267.46	256 041.34
2034	256 041.34	232 655.45	4 612.01	237 267.46	23 385.89
2035	23 385.89	233 85.89	530.02	23 915.91	0.00
Sous-total		2 192 933.37	182 069.72	2 375 003.09	
Total		2 192 933.37	182 069.72	2 375 003.09	

Evolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel :

Au 01/01/2026 le SICTOM EST emploi 17 agents titulaires

Emplois	effectifs	Durée hebdo	Fonctions	Grades
Directeur Technique	1	35 H	Responsabilité du matériel et du personnel, organisation du travail	Agent de Maîtrise principal
Directrice administrative, financière et juridique	1	35 H	Responsable du secrétariat et de la Comptabilité	Attaché
Adjoint administratif	1	35 H	secrétariat et comptabilité	Adjoint administratif principal
Adjoint technique Principal	10	35 H	Collecte des ordures ménagères	Adjoint technique Principal
Adjoint technique	3	35 H	Collecte des ordures ménagères	Adjoint technique

Un départ à la retraite a eu lieu au 31/12/2025 et un autre départ aura lieu le 28/02/2026, ramenant les ETP à 16. Les départs à la retraite ou mutation ne seront pas remplacés.

Le CIA (complément Indemnitaire annuel) valorisant **l'engagement professionnel et la manière de servir**, représente une enveloppe prévisionnelle globale est de 10 000 €. Il est versé annuellement. Il peut varier de 0 € au plafond annuel maximal en fonction des grades.

L'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) prise en compte de l'expérience professionnelle représente une enveloppe prévisionnelle globale de 95 000 €. Elle est versée mensuellement, et est décidée par l'autorité territoriale par arrêté.

En ce qui concerne le temps de travail, il n'y aura pas de modification de la durée (35H hebdomadaire).